

# Conditions d'éligibilité

## POUR PILOTER UN NUMÉRO SPECIAL POUR LA REVUE RIPCO

La RIPCO encourage les chercheurs en sciences de gestion, ou dans une discipline proche, à piloter des numéros spéciaux.

La procédure ci-dessous décrit les principales exigences et étapes :

1. Le rédacteur en chef invité du numéro spécial est expert de la discipline de recherche couverte par le numéro spécial. De préférence :
  - a. au moins un des rédacteurs en chefs invités a de l'expérience en gestion de revues spécialisées ou de numéros spéciaux.
  - b. il est habilité à diriger des recherches ou professeur d'Université (ou l'équivalent *full professor* pour les pays étranger) en sciences de gestion, ou dans une discipline proche ;
2. Il soumet d'abord une proposition pour un numéro spécial, sur la base du guide de présentation fourni par la revue. La proposition est à adresser à Silvester IVANAJ – rédacteur-en-chef de la RIPCO, à l'adresse électronique suivante : [silvester.ivanaj@icn-artem.com](mailto:silvester.ivanaj@icn-artem.com) ;
3. La proposition est évaluée par le comité de rédaction dans une période n'excédant pas quatre semaines (hors vacances) ;
4. Si la proposition est retenue, le rédacteur-en-chef invité écrit un appel à communication expliquant l'intérêt de sa démarche pour la revue et ses lecteurs. Il doit exprimer ses attentes envers les contributeurs et proposer un calendrier prévisionnel pour le numéro spécial. Le processus de publication du numéro spécial est suivi par l'un des rédacteurs-en-chef de la revue ;

5. Les manuscrits soumis en ligne : <https://www.manuscriptmanager.net/ripco> et sont évalués au moins en double aveugle, selon la procédure en vigueur pour les articles des numéros réguliers de la revue ;
6. Le rédacteur-en-chef invité veille au respect des normes d'écriture de la RIPCO. Il s'assure également que seules les meilleures contributions ayant une haute tenue scientifique soient retenues dans le numéro spécial. Il veille également à l'éthique des contributeurs quant au plagiat et à la soumission parallèle de leur article à d'autres revues.
7. L'écriture des manuscrits directement en anglais, ou leur traduction après leur acceptation définitive pour publication, constitue un atout supplémentaire en faveur du projet de numéro spécial.